

La matrice de double matérialité

CSRD, ESRS et VSME

L'objectif principal de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est **d'harmoniser le reporting de durabilité des entreprises et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) publiées. Pour cela, la CSRD s'appuie sur les normes ESRS.**

Les ESRS sont les normes européennes en matière de reporting, c'est-à-dire les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de reporting européens. Cette série de nouvelles normes vise à améliorer le reporting de durabilité des entreprises à l'échelle européenne en favorisant une meilleure transparence, harmonisation et standardisation des déclarations non financières des entreprises. Cela permettra ainsi de pouvoir comparer plus facilement les rapports extra-financiers de diverses entreprises européennes.

Le Voluntary Standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings (VSME) est une norme européenne de reporting de durabilité établie pour aider les micro-entreprises et PME à mieux comprendre et communiquer leur impact environnemental, social et de gouvernance (ESG).

Ces normes font partie intégrante de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), adoptée par l'Union Européenne pour renforcer la transparence des pratiques durables des entreprises et pour guider celles-ci vers une économie plus verte et inclusive. À la différence des ESRS, **la norme VSME est d'application volontaire**, non obligatoire.

Sources : Portail RSE